

REGLEMENT DU CONCOURS « Young Drivers Days »

Luxembourg, juillet 2026

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise un concours en ligne à l'occasion des « B », ci-après dénommé « Concours ».

Article 1 - Durée

Le Concours se déroule du 15 juillet 2026 au 18 juillet 2026.

Article 2 - Participation

La participation au concours est ouverte à tout client membre Axxess, âgé entre 16 et 25 ans inclus. Au moment où elles participent au concours, les personnes d'âge mineur doivent être dûment représentées par un représentant légal. Toute personne majeure doit être capable, au sens de la loi. Tous les participants, mineurs et majeurs doivent être résidents au Grand-Duché de Luxembourg et être en possession d'un permis de conduire de la catégorie « B » ou « AM » valable. Le personnel de Spuerkeess est exclu du Concours.

La participation au concours est valide à partir du moment où le client s'inscrit à l'une des journées découvertes du 15 au 18 juillet 2026 et dont la présence a été confirmée par vérification du nom et prénom, lors de l'événement.

La participation au concours est individuelle, nominative et est limitée à une seule participation par personne.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 - Lot

La participation au Concours permet à un participant tiré au sort par Spuerkeess de profiter de trois mois de conduite gratuite (assurance, assistance et toutes autres prestations Lease Plus incluses, seuls les coûts énergétiques sont à charge du gagnant – avec un maximum de 1.250 kilomètres parcourus) d'un véhicule électrique Fiat Topolino.

Article 4 – Déroulement du concours

Le Concours sera diffusé sur notre site www.spuerkeess.lu/youngdriversdays, sur les bornes d'affichage digital de nos agences, sur les réseaux sociaux ainsi que via notre NewsCenter S-Net. La participation ne peut se faire en remplissant les conditions décrites dans l'article 2. En cas de respect des conditions de l'article 2, la participation au tirage au sort est automatique.

Article 5 - Détermination du gagnant

En date du 21 juillet 2026, Spuerkeess déterminera par un tirage au sort un gagnant qui sera informé par appel téléphonique ou tout autre canal de communication approprié dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.

Le lot ne pourra en aucun cas être ni repris ou échangé, ni cédé à une tierce personne par le gagnant.

Si les circonstances le permettent, le gagnant se présentera obligatoirement à la remise du prix qui aura lieu à une date à définir (selon la disponibilité de la voiture en question) dans les locaux de Spuerkeess.

Le gagnant consent à ce que Spuerkeess procède à la prise de photos lors de la remise du prix et à la diffusion de celles-ci sur les réseaux sociaux, respectivement sur d'autres médias externes (sites web, rapport annuel,...).

Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 10 jours calendaires après notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Spuerkeess ne peut pas être tenue responsable si un gagnant ne peut pas être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées de sa part.

Article 6 - Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site www.spuerkeess.lu/youngdriversdays.

Article 7 - Responsabilité

Spuerkeess ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Concours ou son bon déroulement. Notamment, Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si Spuerkeess met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur les sites. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels

virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines d'origine électrique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 8 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de cette action, sont traitées par Spuerkeess en qualité de responsable de traitement en conformité avec Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement dans l'objectif de gestion du présent Concours, de l'identification du gagnant et de la remise du gain.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant.

Les participants sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu

Article 9 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours, pour quelque raison que ce soit, devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et au plus tard dans les trente jours suivant la date de la désignation du gagnant.

Article 10 - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et les participants sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775